

A person with curly hair, wearing a black jacket and blue patterned shorts, stands on a paved road with their arms raised in a celebratory gesture. They are carrying a red and black backpack. The background is a lush, green, hilly landscape with dense vegetation and a misty atmosphere. A large, stylized graphic of a star or cross shape, composed of many thin black lines, is overlaid on the upper left and center of the image.

✕ GUADELOUPE

RÉSIDENCE RECHERCHE-ACTIONS

« Comportements violents et récidive chez les mineurs en guadeloupe : quelle compréhension et quelles transformations de l'accompagnement éducatif ? »

2^E PHASE DE LA MISSION D'IMMERSION EN GUADELOUPE

10-14 DÉCEMBRE 2014

CHRISTOPHE GOUCHE

DÉCEMBRE-JANVIER 2014

Photo couverture : *Jeune à la redescente du volcan de la Soufrière*
Crédits photos : Christophe Gouache
Crédit photo page 16 : Luc-Henry Choquet

Notes de l'auteur

Le présent document rapporte la 2^e phase de la mission d'immersion en Guadeloupe qui a eu lieu du 10 au 14 décembre 2014. La 1^e phase, qui s'est déroulée du 20 au 31 septembre, est décrit dans le rapport de mission daté de novembre 2014.

SOMMAIRE

Une seconde session de travail

– page 4

La coopération entre les professionnels de la PJJ et ceux de l'éducation nationale – 11 décembre

– page 5

La coopération entre la PJJ et la juridiction des mineurs – 12 décembre

– page 13

Excursion éducative pilote au volcan de la Soufrière – 13 décembre

– page 17

Suites

– page 21

Une seconde session de travail du 10 au 14 décembre



Suite à l'intervention de septembre et la forte mobilisation et l'enthousiasme des acteurs rencontrés, Luc-Henry Choquet et Christophe Gouache ont décidé d'organiser une nouvelle session avant le démarrage de la mission de 3 semaines à venir. En effet, les pistes de travail identifiées à la suite de la première intervention d'immersion de septembre, ont conforté l'équipe dans le fait de ne pas « laisser retomber » la dynamique engagée en laissant passer plusieurs mois sans aucune activité. Des sessions intermédiaires ponctuelles ont donc été imaginées :

- la venue, en novembre 2014, de Louis Jehel, Chef de service de psychiatrie à Fort de France, professeur d'université aux Antilles, fondateur avec le Pr Falissard de l'unité INSERM IPOM ("Impact du psycho-traumatisme en Outremer") ;
- une seconde session avec L-H Choquet et C. Gouache – qui est l'objet de ce second rapport – en décembre ;
- puis l'intervention d'une psychanalyste spécialiste de la famille en Guadeloupe en janvier-février ;

Suivra ensuite le démarrage de la mission de design de 3 semaines, prévues vers mars-avril-mai.

Cette seconde session de travail, organisée en partenariat avec le CEMEA, s'est articulée autour de 2 pistes identifiées lors de la mission de septembre, à savoir :

- la coopération entre les professionnels de la PJJ et ceux de l'éducation nationale
- la coopération entre la PJJ et la juridiction des mineurs

Elle s'est terminée par l'expérimentation d'une activité éducative à la Soufrière avec des mineurs pris en charge par la PJJ.

Les journées de travail du 11 et 12 décembre ont permis de rassembler plus d'une trentaine d'acteurs de structures, organisations, institutions différentes.

11 décembre - La coopération entre les professionnels de la PJJ et ceux de l'éducation nationale



Suite à l'intervention de Louis Jehel, psychiatre, en novembre, Luc-Henry Choquet et Christophe Gouache sont revenus en Guadeloupe pour une deuxième session de travail.

La 1^e journée de travail avait pour sujet la coopération entre les professionnels de la PJJ et ceux de l'éducation nationale. En effet, dans les 11 pistes identifiées à la suite de l'intervention de septembre et en particulier suite à la rencontre avec l'éducation nationale, était ressortie la question de la collaboration et des synergies entre l'action de l'éducation nationale et celle des professionnels de la PJJ qui prennent en charge les mineurs. **Il s'agit de construire des passerelles entre les structures, les institutions, les personnes** etc.

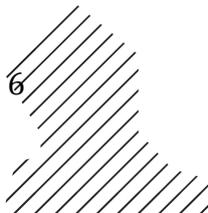
L'hypothèse principale est que la construction d'une meilleure collaboration entre les acteurs permettra d'éviter autant que possible les ruptures pour le jeune et permettra d'assurer une action scolaire et éducative « partout, tout le temps ». Au-delà du binôme institutionnel PJJ-éducation nationale, évidemment, la place de la famille est primordiale (le jeune étant inclus ici). Il convient d'être vigilant et conscient, dans ce trinôme collaborant, de la possible « nocivité » des parents/familles vis-à-vis du jeune (situation de perversité des parents par exemple). Les représentations qui pèsent dans les relations entre professionnels et professionnels d'institutions et de cultures différentes, et entre professionnels et parents est également à faire évoluer/transformer de sorte à assurer une meilleure compréhension des postures des uns et des autres, des enjeux, des problématiques que chacun rencontre.

La journée a rassemblé une quarantaine de personnes et s'est déroulée comme suit :

- Accueil des participants autour de cafés, chocolats, thés, viennoiseries...
- Introduction de la journée par Maud Guivarch (PJJ) et Laëtitia Le Brave (CEMEA)
- Intervention de Dominique Levecque, Service académique d'information, d'insertion et d'orientation (SIIAO) – Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
- Intervention de Luc-Henry Choquet

Plusieurs principes (proposés par Luc-Henry Choquet) sont à encourager :

- être clair sur les rôles respectifs des acteurs
- veiller à la continuité du lien familial
- relativiser les craintes en matière de séparation



- travailler/aborder la question familiale avec le mineur
- faciliter l'élaboration de compromis à l'adolescence
- repérer les compétences parentales/familiales
- favoriser les dynamiques entre parents

- Discussion collective libre, en mode fishbowl, photos ci-dessous.
- Déjeuner

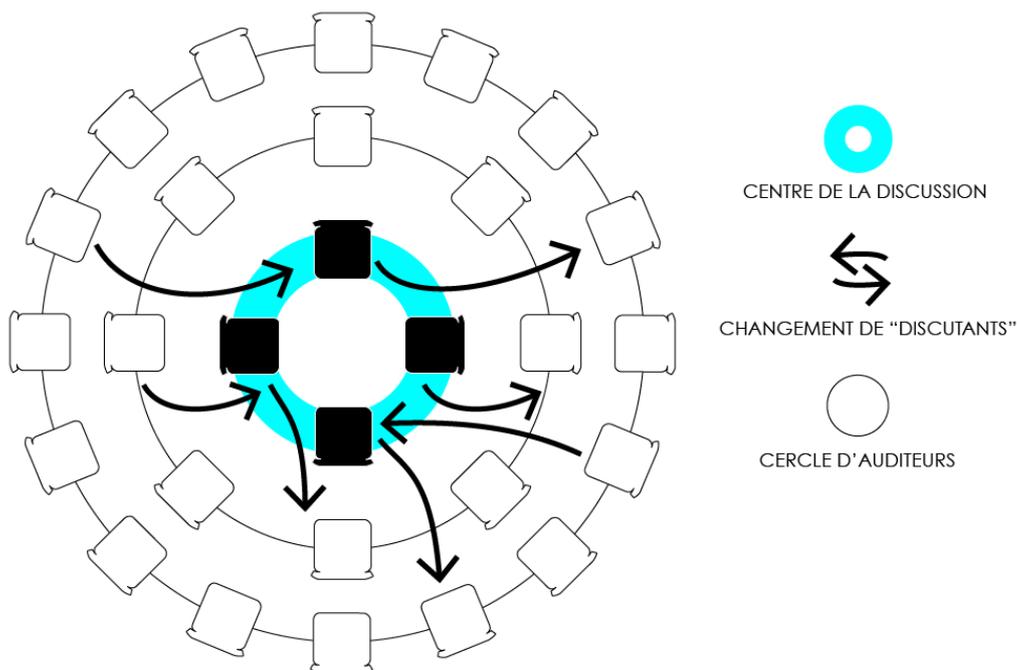
- Ateliers en 3 sous-groupes :

Sous-groupe 1 et 2 : Construction de nouvelles modalités de collaboration entre les acteurs

Sous-groupe 3 : Cartographie des acteurs de la Guadeloupe gravitant autour des jeunes

DISCUSSION COLLECTIVE EN MODE « FISH BOWL »

La discussion « fish bowl » (bocal à poissons) est une technique de discussion libre, ouverte où chaque acteur qui souhaite prendre la parole, s'installe dans le cercle restreint des « discutants » au centre du cercle. Une fois l'intervention ou la discussion terminée, le discutant se retire et retourne à sa place, un autre discutant s'installe au centre et engage à son tour la discussion. La



DISCUSSION FISHBOWL

discussion tourne ainsi de manière totalement libre et donne à chacun la possibilité d'intervenir s'il le souhaite. Ce temps d'échange, qui a duré 1h30, a permis à une quinzaine de personnes d'intervenir tour à tour.



On restituera, parmi les échanges, les quelques éléments suivants :

Des acteurs qui doivent collaborer malgré des pratiques, des approches, des cultures professionnelles différentes :

« Il arrive, quelque fois, notamment pour des raisons idéologiques, qu'il y'ait des tensions entre les différents corps professionnels qui sont impliqués dans la prise en charge de la jeunesse. Pour autant, on sait qu'on a tout à gagner à ce qu'il y'est une forme de valorisation intérieure des autres corps professionnels. Par exemple, que les mineurs sentent qu'il y'a de la part des éducateurs une certaine valorisation de la scolarité, des enseignants, je pense que cela est favorable pour que le jeune sente qu'il n'y a pas de rupture entre l'un et l'autre et qu'il y'a une forme de communication, de coopération. »

Une nécessité de collaborer, de ne pas chercher à agir seul :

« Il y'a une nouvelle posture de tous les professionnels de l'éducation. Chacun reste sur sa position, avec ses certitudes, mais tout ça, ça a évolué. C'est par le collectif qu'on doit passer. Une seule personne ne peut pas faire. Or il faut que tous les personnels prennent conscience de ça. Si on veut faire évoluer les choses, c'est par une réflexion de tous, qu'on va pouvoir modifier un petit peu nos comportements. Et cela est essentiel car il y'a trop de jeunes à se retrouver sur le bord de la route, sans rien. »

Le manque de collaboration pose un problème de partage de l'information entre les professionnels/les institutions et la perte en ligne des données sur le jeune :

« Au niveau du secret partagé, est-ce qu'on vous a donné suffisamment d'information pour que vous puissiez vous préparer à recevoir ce type de population ? C'est un problème que je rencontre régulièrement. On ne nous donne pas suffisamment d'information. L'enfant arrive avec toute une somme de difficultés, qu'il essaie d'exprimer à travers son comportement, et c'est à nous de le décoder pour tenter de lui apporter les meilleures réponses qui soient. »

Sur la continuité de la prise en charge et la coopération des acteurs :

« Les acteurs doivent pouvoir travailler ensemble, créer un espace pour pouvoir apporter des réponses aux difficultés du jeune, qui est au centre, et pouvoir le tirer vers le haut. La plus grande difficulté à laquelle nous devons faire face, c'est le temps. Comment dans le quotidien des élèves, tant ceux qui sont en voie de décrochage, que ceux qui ont déjà décrochés, qui sont déjà déscolarisés depuis un an ou moins d'un an, comment, concrètement, créer des outils, mettre en relation les acteurs pour pouvoir être efficace dans notre action ? Ce n'est pas évident de pouvoir trouver le temps, l'espace nécessaire, pour pouvoir véritablement élaborer un projet qui soit efficace à moyen et long termes pour le jeune. Nous, à l'éducation nationale (classe relais), sommes limités par le temps, mais les éducateurs PJJ également (mesure d'enquête, mesure déterminée dans le temps...). J'ai appris, aujourd'hui, qu'il y'a, en Guadeloupe, énormément de dispositifs et j'en suis très contente. En classe relais, on fait un travail de passerelles entre les établissements, la famille et l'établissement, la famille et le professeur, et parfois même entre la famille et l'enfant lui même. Mais on entend parler d'autres dispositifs existants, sans pour autant savoir comment rentrer en relation avec eux pour établir un partenariat. Quand notre mission à nous est terminée, comment passer le relais pour que ce jeune soit suivi ? Pour moi, ce qui est important, c'est de prendre en charge le jeune dans sa globalité. Il faut pouvoir répondre à ses besoins, partout où il est, que ce soit au collège,

au lycée, dans la rue. Il faut qu'il y'est ce fil d'accompagnement, qui reste autour de lui. »

Pour autant certains acteurs du territoire cherchent à innover dans la prise en charge des jeunes et expérimentent des solutions dans une posture de co-construction et de collaboration :

« Je m'occupe des jeunes en centre fermé. Et en particulier, d'un jeune de 13 ans et demi, qui est affecté à une obligation de scolarité. C'est un gamin qui a été incarcéré pendant un mois. Il est revenu en centre fermé. Il n'a pas tenu, à la première occasion, il s'est évadé. Il a donc été réincarcéré pendant 15 jours. Pour la cheffe d'établissement, qui sait qu'elle va devoir recevoir un tel jeune, c'était la psychose. Personne n'en voulait. J'ai donc eu un entretien avec la cheffe d'établissement et nous avons innové. Dans la mesure où dans le centre fermé il y'a un enseignant titulaire éducation nationale, sachant que le CNED a vocation à scolarité. Donc j'ai invité, dans une logique de partenariat, entre le centre fermé, le chef d'établissement, et la MLDS. On a trouvé un compromis. Le jeune reste en centre avec la scolarité du CNED et le soutien de l'enseignant. Mais il restait le volet socialisation. On ne peut pas le garder en centre fermé *ad vitam aeternam*. Donc j'ai proposé au chef d'établissement de faire une convention où dès que la classe du jeune (puisqu'il est affecté) est en cours de sports, on fait la socialisation en sports. »

Les difficultés de coopération ne sont pas qu'institutionnelles, elles sont aussi, humaines mais aussi dues à une forte méconnaissance des autres acteurs :

« La PJJ, malgré ses compétences et son expertise, ne peut pas tout et ne sait pas tout. Elle est confrontée comme les autres acteurs, à un certain nombre de situations humaines et nous avons aussi, on doit pouvoir le dire, un certain nombre de professionnels, qui peuvent être, à un moment donné, usés, sidérés par certaines situations. Bien souvent, nos difficultés de partenariats, sont révélées, lorsque nous sommes chacun sidéré par les mêmes situations. L'objet de nos échanges et l'ambition de ces derniers, serait d'arriver à nous parler, en reconnaissant nos limites respectives, nos difficultés, nos sentiments d'échecs parfois, pour qu'ensuite nous ne soyons pas dans une posture de défiance, où l'on réagit en miroir mais où l'on essaye de construire quelque chose. On a un certain nombre de dispositifs sur le territoire mais, finalement, nous ne nous connaissons pas. Il s'agit donc de repérer chez les uns et les autres, les ressources dont nous disposons, pour pouvoir les croiser, les intriquer, et justement construire ensemble. »

Un territoire riche en acteurs, dense en dispositifs, mais qui ne se connaît pas assez pour pouvoir efficacement se mettre en synergie et s'articuler :

« Il est important que nous ayons des temps de confrontation comme celui-ci pour que chacun nous ayons conscience des freins que chacune des parties a. Travailler à un projet seul ne signifie pas que cela ne marchera pas mais il risque d'être mis à mal parce qu'on n'est pas conscient des contraintes que l'autre partie aura. A partir d'aujourd'hui, comment nous mettons nous en place ? Quelles sont les contraintes de chacun ? Qui travaille où, pour faire quoi ? Nous faisons tous beaucoup, PJJ, éducation nationale, etc. mais comment, quelle transparence, quelle communication nous faisons par rapport à cela ? Parfois on reste derrière un protocole, derrière des procédures, derrière des textes, et ça nous rend immobiles, bloqués. Donc il faut qu'on reparte avec des adresses, des numéros : Qui fait quoi ? Où ? Comment ? Pour que, dès que l'on a un souci, notre téléphone on le décroche. On le décroche pour dire « je transmet, il y'a ça », et se mettre en lien. »

CONSTRUCTION DES MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS

Sous la forme d'un jeu, les participants ont ensuite élaboré un scénario et décrit comment les acteurs collaborent ensemble, et ce de manière très concrète, c'est-à-dire en définissant précisément les modalités d'échanges, d'interactions entre acteurs : ici untel appelle untel, un courrier est envoyé là, ici on organise une réunion collective avec untel et untel, etc. La collaboration entre les acteurs interroge : les compétences, les périmètres d'intervention de chacun, les responsabilités, les moyens et ressources de chacun (avec une possible mutualisation?), les outils et le temps à disposition de chaque acteur.





CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

L'exercice de cartographie est un élément clé de cette journée. En effet, il est ressorti fortement, pendant la discussion du *fish bowl* que l'un des obstacles clairs de la collaboration actuelle entre les acteurs est la très forte méconnaissance non seulement des autres acteurs (qui ?) mais aussi de ce que chacun fait au quotidien (quoi?), quels dispositifs est mis en place par untel et untel, qu'est-ce que fait chacun ? Comment accède t'on à l'information ? L'exercice de cartographie vise à combler ce manque en

12 décembre - La coopération entre la PJJ et la juridiction des mineurs



La 2e journée de travail avait pour sujet la coopération entre les professionnels de la PJJ et la juridiction des mineurs. En effet, dans les 11 pistes identifiées à la suite de l'intervention de septembre et en particulier suite à la rencontre avec la juge des enfants/police/gendarmerie du 26 septembre, était ressortie la question de la collaboration et des synergies entre la juridiction des mineurs qui décide de la prise en charge des jeunes (placement, détention, etc.) et l'action éducative des professionnels de la PJJ qui prennent en charge les mineurs. L'hypothèse est ici que si l'on construit de meilleures passerelles entre les deux institutions, les décisions du juge pourront être nourries par les éducateurs PJJ (et par extension d'autres acteurs connaissant le mineur) et les motivations des juges pourront permettre aux éducateurs PJJ de mieux comprendre les choix judiciaires du juge, de sorte que, *in fine*, le parcours du jeune ait le plus de cohérence possible.

La journée a rassemblé une quarantaine de personnes et s'est déroulée comme suit :

- Accueil des participants autour de cafés, chocolats, thés, viennoiseries...
- Introduction de la journée par Maud Guivarch (PJJ) et Laëtitia Le Brave (CEMEA)
- Intervention de Jeanne Chéenne, juge des enfants, magistrat coordonnateur
- Intervention de Jean Herté, éducateur PJJ
- Intervention de Luc-Henry Choquet
- Discussion collective libre, en mode fishbowl, photos ci-dessous.
- Déjeuner
- Ateliers en 2 sous-groupes :
Sous-groupe 1 : Mapping des pratiques existantes à la fois officielles et informelles
Sous-groupe 2 : Construction de nouvelles modalités, pratiques émergentes/désirables

DISCUSSION COLLECTIVE EN MODE « FISH BOWL »

Sur le même principe que la journée de la veille, un long temps d'échanges s'est organisé sous la forme d'une discussion fishbowl.

On retiendra, de ce fishbowl, les quelques éléments suivants :

« J'ai été très interpellé par ce qui a été dit sur la nécessité de toujours veiller à la continuité et de laisser l'enfant là où il est, c'est-à-dire : il a posé problème ici, pour autant il faut qu'il reste ici, qu'il se (re)-confronte à la situation et/ou aux personnes. [En opposition à une réaction d'exclusion quasi-immédiate, que l'on retrouve en particulier dans les établissements scolaires et les sanctions des conseils de discipline]. Je mesure combien cela à l'air vrai, juste et combien, en même temps, cela semble très loin de ce que l'on est capable de faire. Est-ce que les professionnels de terrain, les éducateurs en hébergement ou les professeurs à l'école, peuvent aller au-delà du réflexe de défense et d'exclusion ? On est dans une logique où le jeune nous a mis à mal, il a été trop loin, on ne peut pas supporter cela donc on l'exclut. Or en faisant cela on augmente le nombre de lieux où le jeune se fait exclure, crée de nouvelles ruptures etc. Cela est un point essentiel : comment en tant que professionnels de terrain, pouvons nous changer de façon de penser pour adopter une logique où, certes, le jeune « dysfonctionne », il nous agresse, mais il faut qu'on le garde et que l'on continue ? »

« De nombreux travaux d'anthropologues ont été fait sur de nombreuses sociétés dites primitives, et ce qui ressort d'instructif, c'est que le premier souci quand il y'a une infraction, quand il y'a une atteinte à quelqu'un, etc. c'est de réintégrer dans la communauté celui qui a commis l'acte. Et après, on discute. Le premier geste, c'est « on ne vas pas te bannir, on te réintègre dans la communauté ». Et après, on va penser à la sanction. Nous, nous sommes très très loin de cela. Dans un conseil de discipline, le premier objectif devrait être de réintégrer l'élève dans la communauté, ensuite, on discute des conséquences. Mais la première chose, c'est qu'on te réintègre. Et cela devrait être la même chose avec nos jeunes délinquants. »

Ca commence par l'exclusion de l'école mais s'ensuit souvent toute une série d'exclusions institutionnelles :

« La question de l'exclusion, ca ne se pratique pas qu'à l'éducation nationale. Dans le champ de la protection de l'enfance, on retrouve ce mécanisme. Il arrive que des jeunes, qui sont confiés par des magistrats dans le cadre de mesures de protection, soient exclus des établissements qui les prennent en charge. Or cela paraît paradoxal que des établissements qui font partie d'un secteur appelé « éducation spécialisée », que des enfants qui sont censés être protégés, de par la loi, de par une décision judiciaire, soit exclus des établissements qui sont justement censés les accueillir. »

« A l'égard de l'éducation nationale et de la violence, ce qui est certain c'est qu'il y'a eu une modification considérable de la façon de vivre et de supporter la violence dans la vie quotidienne et dans les écoles. Il y'a plusieurs décennies, la violence était déjà présente à l'école, il y'a toujours eu des bagarres, notamment entre les garçons, et en général sans grande gravité. Aujourd'hui, on a immédiatement un signalement au parquet. On est dans une situation de judiciarisation de la violence ordinaire. Donc il faut prendre cela en considération afin de pouvoir gérer cette violence au mieux. De ce point de vue là, le risque dans les institutions qui s'occupent de l'enfance et de la jeunesse, c'est d'avoir des effets filières. Par exemple : conseil de discipline, « le gamin est exclu » ou alors « on ne veut pas s'en occuper, il est fou » or les pédopsychiatres disent « on est désolé mais il n'est pas du tout fou et il est vraiment de votre ressort ». Ce qu'il faut c'est qu'ils se parlent. A partir du moment où les professionnels de la pédopsychiatrie et les professionnels de la PJJ se parlent, c'est beaucoup plus fluide, beaucoup plus simple. La collaboration et le partage des cultures professionnelles entre ces acteurs peuvent aboutir à une plus grande fluidité vis-à-vis du jeune. »

Face au contexte de grande violence dans lequel nous vivons, les professionnels doivent être formés, être préparés pour mieux composer avec

cette réalité... et cela ne passe pas que par la formation conventionnelle, ça passe aussi par des dispositifs de partage d'expériences à créer :

« La gestion de la violence ça doit passer aussi par la formation des professionnels. Or la formation ça coûte chère, même s'il est possible d'accéder à des formations individuelles et des formations collectives. Encore faut-il que les responsables, les employeurs, les directeurs soient au clair avec les offres d'accès aux formations qui sont disponibles et dont leurs personnels peuvent bénéficier. Mais il y'a aussi d'autres manières de faire, par exemple, on a des établissements qui proposent à d'autres, des partages d'expériences. Entre établissements on peut faire du troc. Les compétences qu'on a nous, pourquoi je ne pourrais pas les mettre à disposition du collègue là-bas ? Et inversement, les compétences qui sont les siennes, pourquoi ne pourrait-il pas les mettre à disposition de notre établissement ? Il y'a d'autres formes de formation à investir, à inventer, notamment pour aller au-delà des problèmes du financement des formations traditionnelles. »



Les jeunes, les plus ré-itérants, multiplient les passages dans des institutions différentes... à chaque étape de leurs parcours, des professionnels les prennent en charge, écrivent sur eux et rédigent des notes, des rapports,

pour autant des informations se perdent, du moins en partie, avec les jeunes au fur et à mesure de leurs placements, exclusions, déplacements :

« Dans le cadre de la coopération entre les professionnels, nous devons traiter la question de la transmission de l'information, de la place des écrits. Bien souvent, on accueille des jeunes qui ont été suivi par des services en milieu ouvert, accueillis par d'autres foyers, etc. On se rend compte qu'ils sont suivis par beaucoup de professionnels, beaucoup d'institutions, chacun, de notre côté, on écrit sur le jeune au moment où on l'a en charge. Or, parfois cela fait doublon, ou bien il y'a des informations qu'on n'a pas... Il y'a de multiples partenaires qui accompagnent les jeunes que nous prenons en charge et nous n'avons pas d'échanges ou de lieux de rencontres avec ces professionnels... Il y'a donc sûrement des informations que l'on perd, qu'on pourrait leur transmettre mais qu'on ne leur transmet pas... »

Un dossier unique, des dossiers, des rapports, pas toujours accessibles, pas toujours transmis mais, en théorie, rassemblée dans le dossier unique de personnalité que le juge a en sa possession :

« Le dossier du juge des enfants, dans le cadre du secret partagé et de son exercice, est à disposition des professionnels qui interviennent dans la vie de l'enfant. Cependant cela suppose un déplacement au tribunal à Pointe-à-Pitre. La consultation du dossier, sur lequel se fonde le juge, est tout à fait possible. Dans ce dossier, il y'aura les rapports qui ont été transmis au juge. Il y'a également un certain nombre de notes du juge prises lors d'entretiens. Le dossier unique de personnalité est accessible, il suffit d'en faire la demande. En revanche, les informations sur les mineurs, notamment dans le cadre des alternatives aux poursuites (deux tiers des cas) ne sont, en revanche pas toujours versées au dossier unique de personnalité du juge. Mais ce point là implique une façon de travailler très différente entre le parquet et les juges et un protocole de transmission de l'information. »

Il ressort fortement, à travers les échanges du fishbowl, que la coopération entre les acteurs, et ce au-delà du binôme PJJ-Juridiction requiert non seulement du temps et un espace de rencontres et d'échanges, mais aussi une très bonne connaissance réciproque des activités et rôles de chaque acteur du territoire en prise avec le mineur et enfin des « protocoles » assurant la bonne transmission des informations relatives au jeune afin d'éviter la perte en ligne de celles-ci, notamment quand elles sont nécessaires pour assurer l'efficacité et la pertinence du projet de prise en charge du mineur (à la fois par les éducateurs mais aussi d'un point de vue juridique lors de la prise de décision du juge des enfants).

ATELIERS

2 ateliers en parallèle ont permis de décrire d'une part « ce qui existe déjà », c'est-à-dire les pratiques existantes officielles et informelles en termes de collaboration des acteurs, puis d'autre part, « ce qui pourrait se faire », c'est-à-dire les pratiques désirables, émergentes...



Il ressort de cet exercice que la créativité dans la coopération entre les acteurs de la PJJ et de la juridiction des mineurs est assez difficile dû en partie

à la dimension légale des rapports entre professionnels. Il ressort, en particulier, le respect de l'indépendance et l'autonomie du juge, qui ne doit pas être « influencé »... malgré « l'aide à la décision » que pourrait apporter les professionnels de la PJJ de par leur connaissance détaillée du jeune (à travers, entre autre, le Recueil de renseignements socio-éducatifs (RRSE)). Cette collaboration/coopération entre les deux institutions est fortement contrainte par les dimensions légale et éthique, et cependant nécessaire pour d'une part, améliorer la pertinence et fluidité du parcours du jeune et d'autre part, améliorer la compréhension de ce parcours par l'ensemble des acteurs en charge de la prise en charge éducative du mineur. Malgré la difficulté « d'inventer » de nouvelles modalités de collaboration, des marges de manœuvre, des interstices d'innovation sont possibles et seront à développer/travailler.

13 décembre - Excursion éducative pilote au volcan de la Soufrière



Nous avons profité du troisième jour sur place, le samedi matin, pour mener une excursion éducative au volcan de la Soufrière avec des jeunes pris en charge par la PJJ.

3 jeunes ont monté la Soufrière accompagné par deux éducateurs, un guide, le directeur territorial ainsi que Luc-Henry et Christophe Gouache.

L'APPROCHE

Pour Maud Guivarch (Directrice adjointe PJJ Guadeloupe), « la marche est un outil de mobilisation des publics en difficulté, en particulier les jeunes. Elle permet de développer la solidarité, de favoriser le dépassement de soi, la prise de confiance, la maîtrise de soi, et d'instaurer une nouvelle relation à l'adulte. L'appréhension du milieu naturel avec des passages en moyenne montagne, avec ses risques, ses valeurs, ses exigences est une occasion de développer les capacités d'adaptation des jeunes. Encadrée et conduite par des professionnels, la marche est l'occasion d'aborder les notions de conduite à risque, tant les risques liés à la transgression des règles que ceux consécutifs à l'incertitude du milieu. La relation établie avec l'adulte, avec l'encadrant, est une porte ouverte à une meilleure connaissance de soi et à la maîtrise de ses rapports avec les autres et la société. Elle permet, de surcroît, l'apprentissage de l'anticipation, la préparation à l'atteinte d'un objectif, autant d'éléments qui favoriseront la structuration identitaire et l'intégration des mineurs sous protection judiciaire. »

C'est donc selon cette approche que l'équipe a décidé de mener cette excursion éducative pilote, qu'elle avait repéré et imaginé suite à une première ascension de la Soufrière en septembre 2014.



Guide expliquant le fonctionnement du volcan à côté d'un cratère

LE SITE DE LA SOUFFRIERE – UN VOLCAN QUI IMPRESSIONNE

« La soufrière, point culminant des Petites Antilles à 1467 m, est le site le plus prestigieux du Parc national de la Guadeloupe. Son dôme ne présente pas de véritable cratère, mais des bouches éruptives, des gouffres et des entailles profondes.

Volcan actif de type péléen, de formation relativement récente (environ 100 000 ans), son activité se manifeste par de nombreux dégagements de vapeurs, fumerolles, sources chaudes en différents points de ses flancs et de son dôme. Au sommet, pitons hérissés et entailles profondes donnent à la Soufrière, dans la brume qui l'enveloppe la plupart du temps, les allures étranges d'un paysage lunaire.

Depuis sa dernière éruption en 1976-77, qui avait motivé l'évacuation de plus de 30 000 personnes, le cratère du Sud reste le témoin le plus spectaculaire de l'activité du volcan. »



Jeune au sommet de l'abri anti-éruption

L'EXPERIENCE

L'excursion a été une expérience très riche à la fois pour l'équipe mais aussi et surtout pour les jeunes. Les jeunes ont pris cette excursion comme un défi, non seulement la marche est relativement longue (1h30-2h en moyenne pour la montée) ce qui demande de la patience et de la persévérance avant d'être « récompensé » par l'arrivée au sommet, mais elle est également compliquée (le terrain étant assez accidenté en certains passages), et elle est quelque peu inconfortable (la température est de 5 à 10°C degré plus basse que la normale, on passe en moyenne de 25-30°C à 15°-20°C, l'humidité ambiante due à la brume est assez « revigorante » et le vent rend le tout assez frais et désagréable)). Cette confrontation à des conditions climatiques naturelles non habituelles a été une vraie expérience pour un des jeunes en particulier, qui a découvert la sensation du froid. Il n'avait jamais vécu cette sensation d'avoir les mains « frigorifiées ». Il a été à la fois surpris et inquiet. Cette sensation nouvelle a été une occasion pour lui expliquer le principe de régulation de la température par le corps (les extrémités se refroidissant pour préserver la bonne température des fonctions vitales (coeur, cerveau...)).

L'équipe a atteint le sommet de la soufrière à 1467 m et s'est ensuite promené au sommet à la découverte des différents cratères, failles et fumerolles. Cette partie de l'excursion est évidemment la plus impressionnante car on entend le souffle grondant des cratères, la chaleur bouillonnante qui sort des failles et fumerolles et l'odeur désagréable des gaz sulfureux qui s'en échappent, tout cela dans un décor un peu lunaire.

L'équipe est ensuite redescendue en faisant une halte en chemin pour découvrir les propriétés de la sphaigne, qui est une mousse naturelle gorgée d'eau qui permettait aux premiers grimpeurs de s'hydrater sans avoir à se surcharger avec de l'eau. La guide a fait la démonstration et a bu de l'eau en pressant un morceau de sphaigne (qui fonctionne comme une éponge), et les jeunes ont relevé le défi à leur tour.

L'aventure s'est terminée par une rapide baignade dans les bains jaunes (sources d'eau chaude en bas du volcan) et un pique-nique collectif devant l'ancienne Maison du Volcan.

Les jeunes ont démontré tout au long de cette excursion un vrai intérêt et une grande curiosité pour cet environnement qu'il ne connaissait pas bien... et qui fait pourtant partie du patrimoine de la Guadeloupe. La fierté procurée par cette excursion et l'accomplissement de ce défi se lit à travers la posture de deux des jeunes sur les photographies prises lors de l'excursion (voir en couverture et précédemment).



Jeunes et éducateur à la redescente du volcan

Suites

Cette deuxième session en Guadeloupe a permis de maintenir la dynamique de la démarche de recherche-action qui a été confirmée par la forte mobilisation des acteurs, pour partie déjà présents en septembre. Cette démarche a su susciter de la curiosité, de l'intérêt et un vrai engouement, ce qui est clé pour la réussite de la mission.

Ces deux sessions en Guadeloupe ont donc permis :

- d'identifier les acteurs clés souhaitant collaborer à la démarche
- définir un ensemble de pistes de travail prometteuses

et ont ainsi préparé très largement le terrain pour la mission design de 3 semaines à venir.